Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/ Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/ Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- ☑ Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/ Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/ Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/ Pages détachées
- ☑ Showthrough/ Transparence
- ☐ Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/ Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

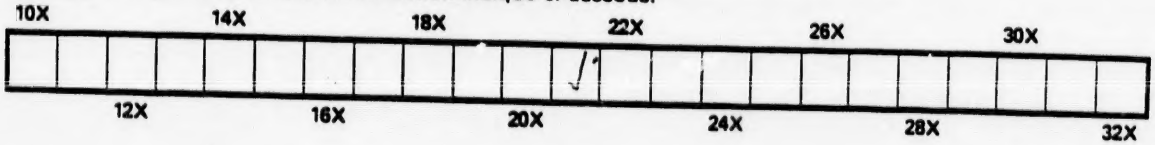

Circu

Monsi

Je
répon
au su

I.
Saint
Josep

M
Z. B
Hub
Aug
J. F
lieu,
F. I
E. B
A. C
Geo.
Che

(No. 3, nouvelle série.)

(No. 49. de la série complète.)

Circulaire à MM. les membres de la Société Saint Joseph, dans l'archidiocèse de Québec.

(Archevêché de Québec
(6 Octobre 1875.

Monsieur,

Je m'empresse de vous communiquer le résumé des réponses faites à ma circulaire du 3 septembre dernier au sujet de la nouvelle société S. Joseph.

I. Les messieurs suivants ont abandonné la société Saint Michel et forment partie de la société Saint Joseph.

MM. Elz. Auclair, Jos. Auclair, Ern. Audette, J. B. Z. Bolduc, F. X. Baillargé, Ch. Baillargeon, W. Barabé, Hub. Beaubet, P. J. Bédard, N. Bellenger, Bern. Bernier, Aug. Bernier, J. M. Bernier, F. X. Bégin, L. L. Bélisle, J. F. Bérubé, Cy. Bérubé, F. A. Bergeron, T. E. Beaulieu, P. Beamont, Adalbert Blanchet, L. Blais, P. Boily, F. Brunet, J. Bourassa, Ans. Boucher, F. Boucher, E. Bonneau, F. Buteau, C. Bourque, J. A. Bureau, A. Campeau, L. Z. Caron, F. E. Casault, F. Catelier, Geo. Casgrain, René Casgrain, J. Chaperon, G. de la Chevrotière, L. B. Chabot, C. Cloutier, C. A. Collet,

J. Connolly, H. N. Constantin, Geo. P. Côté, J. B. Côté, F. X. Delâge (*junior*), P. Dasylva, H. de Brie, F. X. Delâge (*sénior*), P. T. Delagrave, Benj. Demers, Hosp. Desjardins, J. R. Desjardins, L. Ans Déziel, E. V. Dion, P. O. Drolet, Herm. Dubé, P. Prudent Dubé, Paul Dubé, P. Dionne, Narc. Doucet, E. Dufour, F. Dumontier, Amb. Fafard, E. S. Fafard, C. E. Frenette, Lucien Gagné, C. Galarneau, H. Gagnon, L. J. Gagnon, Aug. Gauthier, L. O. Gauthier, N. Gauvin, Ant. A. Gauvreau, Nérée Gingras, Zéph. Gingras, L. Gill, Ad. Girard, Jos. Girard, Prime Girard, G. Giroux, Ad. Godbout, N. Godbout, D. Gonthier, A. H. Gosselin, D. Gosselin, F. X. Gosselin, J. B. Grenier, L. H. Grenier, J. N. Guertin, B. C. Guy, E. Grondin, Et. Hallé, L. Hallé, L. Hamelin, J. Hofman, T. Houde, Max. Hudon, J. L. Hudon, P. Kelly, P. Lagacé, J. Lagueux, J. C. Laflamme, L. J. Langis, J. Langlais, Z. Lambert, Ed. Lauriault, N. H. Leclerc, J. E. Leclerc, B. Leclerc, N. A. Leclerc, D. Lemieux, G. L. Lemoine, A. Lepage, P. Lessard, L. Lindsay, J. Mailley, A. Mailloux, Ludger Marceau, C. A. Marois, J. E. Marcoux, Jos. Marquis, Ant. Martel, J. E. Martin, D. Matte, L. Mayrand, F. X. Méthot, F. Morisset, L. M. Morisset, O. Naud, J. Néville, J. O'Farrell, F. Oliva, N. Pâquet, Ed. Parent, C. Léon Parent, J. B. Pelletier, André Pelletier, Achille Pelletier, Fortunat Pelletier, F. Pilote, J. B. Plamondon, F. X. Plamondon, J. A. Rainville, W. Richardson, B. Robin, T. G. Rouleau, Léon Rousseau, Ulric Rousseau, D. Roussel, Clovis Roy, Léon Roy, Michel Roy, G. E. Sauvageau, L. Sanfaçon, P. Savoie, J. Sexton, Jos. Sirois, Nap. Jos. Sirois, H. Têtu, J. B. Thibault, Grégoire Tremblay, Wilbrod Tremblay, C. Trudelle, J. B. Vallée, J. B. Villeneuve, P. Vincent.

II. Les Messieurs suivants font aussi partie de la S. S. Joseph, tout en continuant temporairement d'appartenir à celle de S. Michel.

Mgr. F. N. Blanchet, Archevêque d'Oregon City, Mgr. E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

MM. A. Beaudry, Ch. Beaumont, L. T. Bernard, Amable Blanchet, R. Boily, Pantaléon Bégin, Placide E. Beaudet, C. F. Cazeau, V. G., F. X. Côté, Raymond Casgrain, Napoléon Cinqmars, B. Desrochers, J. D. Déziel, Isidore Doucet, Joseph Dion, M. Forgues, F. N. Fortier, L. Fournier, J. O. Faucher Ovide Grenier, Apollinaire Gingras, N. T. Hébert, Ern. Hudon, J. Laberge, N. Laliberté, J. E. Maguire, Hilaire Marceau, T. Montminy, L. Poulin, Pascal Pouliot, Ch. Pouliot, L. A. Proulx, L. Provancher, D. Racine, V. G. J. Sasseville, Godfroi Tremblay, Cyp. Tanguay, Achille Vallée.

III. Les Messieurs suivants ont quitté la Société S. Michel, sans entrer dans celle de S. Joseph.

MM. Wallaston Blais, F. Ig. Paradis, Geo. Potvin, F. X. Tessier.

IV. Les Messieurs suivants continuent à être membres de la Société Saint-Michel, sans entrer dans celle de Saint Joseph.

MM. J. Bonenfant, N. Beaubien, Geo. Beaulieu, C. Brunet, J. B. Blouin, T. A. DeGaspé, Z. Charest, P. Clément, Geo. Drolet, M. Fortin, M. Huot, D. Martineau, J. MacDonald, V. G. B. McGauran, Jos. Stan. Martel, Magloire Moreau, C. E. Poiré, Ch. Richard.

V. Tel est le résultat donné par le dépouillement des réponses faites à ma circulaire: si quelque nom a été omis, ou mal placé, je me ferai un devoir de réparer

l'omission, ou de rectifier l'erreur dès qu'elle m'aura été signalée. La S. S. Joseph compte 208 membres.

VI. On peut donc considérer la Société Saint Joseph comme organisée.

Président, l'Archevêque de Québec.

Membres provisoires du bureau, MM. C. F. Cazeau, V. G. D. Racine, V. G., J. Auclair, A. Beaudry, J. D. Déziel, M. Forgues, J. Laberge et C. Tanguay.

Secrétaire-trésorier provisoire, M. H. Têtu.

La constitution est la même que celle de la Société Saint Michel, sauf les modifications suivantes.

1o. Chaque associé doit payer au trésorier, vers le mois de juillet, le *cinquantième* de ses revenus ecclésiastiques, tel que définis dans les règles de la Société Saint Michel (art., 8), en y ajoutant le cinquantième du casuel reçu et des honoraires de messes basses perçus ; le casuel remferme la valeur des cierges, l'ouverture des fosses lorsque le curé y a droit, les grand'messes etc., etc.

2o. La Société St. Joseph est censée avoir commencé d'exister au 1er octobre 1873. C'est de cette date qu'a commencé pour les membres, l'obligation de payer le cinquantième du casuel et des honoraires de messes basses. Cette obligation devait être remplie en juillet 1874, car c'est l'époque fixée par les règles de la S. S. Michel. Ceux qui n'auraient pas payé avant le 1er octobre 1874, devraient en payer l'intérêt à commencer à cette dernière époque. Avis donc à ceux qui sont en arrière.

3o. De même ceux qui seront admis plus tard, devront payer pour les années de retard, outre le cinquantième

du casuel et des honoraires de messes basses, l'intérêt de ce même cinquantième à 6 pour cent, à compter du 1er octobre 1874, s'ils ont été ordonnés avant cette dernière époque, ou bien à compter du 1er octobre qui suit leur ordination, s'ils ont été ordonnés après le 1er octobre 1874.

4o. Si quelque membre de la société St. Joseph vient à mourir, les associés doivent dire la messe pour lui et lui appliquer l'indulgence de l'autel privilégié, accordée par l'article I de l'indult du 18 août 1850. (*Ord. dioc. Indult No.* 36.)

Ceux qui se retirent, ou se sont retirés, de la société Saint Michel, ne doivent pas oublier qu'ils sont tenus de payer à la dite société, les arrérages et la contribution annuelle au *pro rata* du temps écoulé depuis le 1er octobre précédent, jusqu'au moment de leur résignation ; il est juste en effet qu'ayant joui jusqu'à ce moment du droit d'avoir une pension viagère en cas d'infirmité, ils soient tenus de porter leur part des charges de la société. C'est un devoir de stricte justice, auquel on doit se conformer au plus tôt.

VII. Un projet de constitution, bâsé sur celui de la société Saint Michel, sera bientôt discuté par les procureurs, puis soumis à l'approbation de tous les membres, auxquels une copie en sera envoyée, avant d'être adopté définitivement : chacun sera invité à faire ses remarques par écrit.

Quelques-uns ont suggéré de demander un acte d'incorporation ; les associés seront aussi consultés à ce sujet, mais il est évident qu'avant tout il est nécessaire que la constitution de la société soit bien définie.

VIII. Quoique cette circulaire soit adressée aux membres de la société Saint Joseph, une copie en est envoyée à tous les prêtres du diocèse, parce qu'il peut être utile que tous en prennent connaissance.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

✠ E.-A., Arch. de Québec.

sée aux
e en est
u'il peut

attache-

JÉBEC.